

## Bujumbura et Kinshasa s'engagent pour un "mémorandum d'entente" sur la sécurité

@rib News, 26/10/2017 – Source Xinhua Burundi/RDC : la sécurité aux frontières au cours de la 1<sup>ère</sup> session de consultation ministérielle bilatérale Le renforcement de la paix et de la sécurité aux frontières communes a été au cœur de la 1<sup>ère</sup> session de consultation ministérielle bilatérale tenue les 24 et 25 octobre à Bujumbura entre le Burundi et la République Démocratique du Congo (RDC). [Photo : Le ministre des Affaires Étrangères congolais Léonard She Okitundu (g) et son homologue burundais Alain-Aimé Nyamitwe (d)]

À la RDC, la délégation congolaise était conduite par le vice-Premier ministre des Affaires Étrangères et de l'Intégration Régionale, Léonard She Okitundu, et le ministre de la Défense Nationale, des Anciens Combattants et de la Réinsertion, Crispin Atama Tabé. La délégation burundaise était conduite par le ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale, Alain-Aimé Nyamitwe, et son homologue en charge de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, Emmanuel Ntahomvukiye. Pays riverains du lac Tanganyika et partageant un même passé historique pour avoir été, tous les deux, colonies belges de 1920 jusqu'à l'aube des années 1960, le Burundi et la RDC appartiennent aussi à des mêmes ensembles d'intégration régionale africaine, dont la plus ancienne créée en 1966 à Gisenyi (Rwanda) et focalisée sur la consolidation de la sécurité régionale, à savoir la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) regroupant les deux pays et le Rwanda. Selon un haut cadre du ministère burundais des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale qui a pris part à ces travaux, le Burundi et la RDC sont confrontés à certains "défis communs" qu'ils veulent relever ensemble. A ce jour, a-t-il expliqué, dix défis sont déjà identifiés. Ainsi, il a cité la porosité des frontières communes, la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC), la présence des bandes armées tout au long des frontières communes, les enlèvements et les rançons, les menaces terroristes, les vols à main armée sur le lac Tanganyika et de part et d'autre de la plaine de la Rusizi, la situation des migrants, le flux des réfugiés dans les deux pays, le rapatriement des réfugiés dans les deux pays, la fraude et la contrebande aux frontières communes ainsi que des insuffisances au niveau de la protection des patrimoines environnementaux. A titre de réponses vis-à-vis de ces défis, les deux parties ont convergé sur plusieurs recommandations "consensuelles" en vue d'aller de l'avant à l'avenir. De la sorte, ces assises ont proposé l'établissement d'un "mémorandum d'entente" sur le renforcement et le maintien de la paix et de la sécurité sur la frontière burundo-congolaise, la mise en place d'un cadre d'échanges d'informations entre les autorités administratives des deux pays à tous les niveaux, ainsi que l'initiation des rencontres régulières des autorités militaires, policières et administratives des provinces frontalières du Burundi et de la RDC. Cette rencontre a recommandé également la mise en place des mécanismes conjoints de stabilisation de la plaine de la Rusizi (qui prennent en considération le développement durable du lac Tanganyika en tant que "patrimoine commun"), la sécurisation de l'espace tout au long des frontières communes, ainsi que la mise en place d'un plan opérationnel de neutralisation des "forces négatives et autres bandes armées" déstabilisant les deux pays, via notamment l'organisation des patrouilles coordonnées de part et d'autre de la frontière commune. L'organisation de ces patrouilles coordonnées, souligne le communiqué final de ces assises, devra impliquer les forces de la marine des deux pays pour "empêcher toute activité" des forces négatives et des bandes armées opérant le long du lac Tanganyika. Dans une perspective de consolider la coopération burundo-congolaise, le Burundi et la RDC envisagent en plus, la signature d'un accord bilatéral pour la gestion du jour et de l'établissement des deux pays sur le territoire de l'un et de l'autre, la réactivation de la tripartite Burundi-RDC-HCR (Haut Commissariat des Réfugiés), la relocalisation des camps des réfugiés burundais loin de la frontière commune conformément aux normes internationales en la matière, et l'encouragement au retour volontaire des réfugiés burundais et congolais dans leurs pays respectifs. Le renforcement de la sécurité à la frontière commune burundo-congolaise impliquera également, au regard des conclusions de ces assises de Bujumbura, une étude de la question des "postes frontaliers juxtaposés" par les services des migrations des deux pays, la réactivation des activités de la "Commission Technique Mixte" chargée de la démarcation et de la matérialisation de la frontière commune burundo-congolaise, ainsi que la mise en place d'une "commission mixte permanente" en charge des questions politiques, de défense et de sécurité. Cette 1<sup>ère</sup> consultation bilatérale ministérielle burundo-congolaise s'est penchée également sur la dimension économique pour consolider le volet sécuritaire sur la frontière commune. Ainsi, c'est dans cette perspective que les deux pays pourront ériger un pont pour piétons reliant la localité burundaise de Gihanga (province Bubanza) à la localité congolaise de Kagina (province du Sud-Kivu), la conjugaison des efforts communautaires en vue de lutter contre la fraude et la contrebande transfrontalières, ainsi que la mise en place d'un mécanisme conjoint de protection de l'environnement le long de la frontière commune ; en l'occurrence au niveau du littoral du lac Tanganyika et de la plaine de la Rusizi. Les deux parties se sont convenues de la tenue de la 2<sup>ème</sup> session de cette consultation bilatérale ministérielle dans un proche avenir dans la province congolaise du Sud-Kivu à une date qui sera communiquée par voie diplomatique.

À

À

